

DELIBERATION N° 26-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	LE TRAOU Dominique
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	PONCET Denis
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
MAUROY Claude	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain	MORA Serge
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	GRAND Florence	
GERBI Franck	LAURENS Patrick	PERRIN Gilda	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	BATTISTEL Marie-Noëlle	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 49

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : FONDS VERT INGENIERIE POUR LE MAINTIEN DE L'INGENIERIE INTERNE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux,
Vu le dispositif « Fonds Vert » mis en place par l'État pour accompagner les collectivités dans leurs projets de transition écologique,
Vu la délibération n° 180-23 du 11 décembre 2023 relative aux orientations du projet de territoire,
Vu la délibération n° 05-25 du 21 janvier 2025 engageant l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),
Vu la délibération n° 227-25 du 11 décembre 2025, portant autorisation de recherche de subventions au titre du Fonds Vert Ingénierie pour le maintien de l'ingénierie interne pour la transition écologique ;
Vu la délibération n° 21-26 du 2 février 2026, portant création d'un emploi permanent de Chef de projet de la transition écologique ;

Considérant la nécessité de pérenniser l'ingénierie interne afin d'assurer la coordination et le suivi des actions de transition écologique,

Considérant que le Fonds Vert – Ingénierie permet le cofinancement de postes d'agents internes dédiés à la transition écologique,

Le projet de territoire, comme le travail en cours sur le Plan Climat, met en relief des enjeux qui ne sont pas encore suffisamment pris en compte par les politiques locales : la mobilité, l'habitat, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la préservation des espaces naturels et agricoles (stocks de carbone). Ces enjeux sont essentiels pour répondre aux besoins actuels des Matheysins mais aussi pour anticiper l'avenir.

Afin de poursuivre et développer les actions engagées, la Communauté de communes doit pouvoir pérenniser et structurer son service « transition écologique ».

Par la délibération du 2 février 2026, le conseil communautaire a approuvé la création d'un poste de chef de projet transition écologique.

Par délibération du 11 décembre 2025, le conseil communautaire a autorisé la démarche de recherche de subventions pour ce poste de chef de projet, notamment auprès du Fonds Vert.

Il est nécessaire de formaliser une délibération de demande de subvention au titre du Fonds Vert incluant le plan de financement.

Le volet ingénierie du Fonds Vert permet le cofinancement de postes d'animateurs ou de chefs de projet contractuels. L'objectif du Fonds Vert est d'aider les collectivités à :

- Élaborer ou finaliser leur stratégie, déclinée en plan d'action en matière de transition écologique, qu'il s'agisse de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur PCAET ou de l'éventuelle mise à jour de leur CRTE à l'aune des objectifs et leviers d'action territoriaux de la planification écologique définis dans le cadre des « conférences des parties » (COP) régionales ;
- Suivre la mise en œuvre de leur plan d'action ;
- Faire émerger des projets à forte ambition environnementale.

Objet de la demande :

La CCM souhaite solliciter une subvention au titre du Fonds Vert – Ingénierie afin de structurer son service « transition écologique ». La demande concerne le financement du temps d'agent nécessaire et notamment la création d'un poste de chef de projet.

Le profil de poste du chef de projet est envisagé en transversalité avec l'ensemble des services de la collectivité sur les thématiques suivantes :

- L'animation et le suivi de l'élaboration du Plan Climat (PCAET Volontaire),
- La mise en œuvre du plan d'actions du plan Climat et son évaluation,
- Les actions de concertation et d'animation territoriale
- La mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique : développement des ENR, mobilité durable, rénovation énergétique, puits de carbone, biodiversité,...
- La poursuite du travail d'adaptation au changement climatique de l'activité touristique mais aussi des autres activités économiques du territoire.

Poste	ETP mobilisé	Coût global employeur année 1	Coût global employeur année 2	Coût sur 2 ans
Chef de projet Transition écologique	1	68 000 €	69 400 €	137 400 €
Direction générale (pilotage stratégique)	0,05	5 000 €	5 100 €	10 100 €
Appui administratif	0,1	4 500 €	4 600 €	9 100 €
TOTAL		77 500 €	79 100 €	156 600 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ➔ **AUTORISE** le lancement des démarches de demande de subventions pour financer l’ingénierie interne nécessaire à la mise en œuvre d’actions de transition écologique ;
- ➔ **SOLLICITE** l’aide la plus élevée possible auprès du Fonds Vert – Ingénierie ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026
La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

